

## **Marché négocié relatif au lot 15- métallerie pour la construction de la Maison des Microtechniques à Besançon**

**Rapporteur : M. Jean-Louis FOUSSERET, Président**

### Contexte :

L'opération globale de la construction de la Maison des Microtechniques, qui devrait s'achever au printemps 2005, est décomposée en 23 lots.

Initialement, le lot 15 relatif à la métallerie avait été attribué à la société SORMAG 2000. Cette société a depuis été placée en redressement judiciaire. Aussi, il convient rapidement de désigner un nouveau prestataire pour effectuer les travaux de métallerie.

### Objet :

Le présent marché a donc pour objet la réalisation du lot 15- métallerie dans le cadre de la construction de la Maison des Microtechniques (TEMIS Innovation) sur la technopôle TEMIS à Besançon.

### Durée :

2 mois.

### Procédure :

Compte tenu du montant estimé de cette prestation (74 500 € HT), la consultation est réalisée selon la procédure de marché négocié en application des articles 34, 35, 65 et 66 du Code des marchés publics.

Le 04 octobre 2004, un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé, pour publication, à l'EST-REPUBLICAIN.

La date de réception des candidatures était fixée au mardi 19 octobre 2004 à 12 heures.

## **➤ ANALYSE DES CANDIDATURES**

La liste des candidats admis à présenter une offre a été établie le 20 octobre 2004. 4 candidats ont été admis à présenter une offre, à savoir les sociétés :

- VERDET, domiciliée à Besançon
- OBLIGER, domiciliée à Miserey Salines
- SERRURERIE MOSELANNE domiciliée à Teting sur Nied (57)
- HUGENSMITT, domiciliée à Besançon

Un dossier de consultation des entreprises a été envoyé à ces sociétés et la remise des offres est fixée au mardi 2 novembre à 12h.

### ► ANALYSE DES OFFRES

Le jugement des offres est effectué dans les conditions prévues à l'article 66 du Code des marchés publics.

Concernant les critères permettant de juger de l'offre économiquement la plus avantageuse, il est tenu compte en priorité de la valeur technique des offres et ensuite du prix des prestations.

La commission d'appel d'offres, lors de sa séance du jeudi 25 novembre 2004, a attribué le marché à la société OBLIGER pour un montant de 106 767 € HT.

**Après avoir pris connaissance de l'attribution du marché par la commission d'appel d'offres du 25 novembre 2004, à l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise M. le Président à signer le marché avec la société OBLIGER pour un montant de 106 767 € HT.**

Pour extrait conforme,

Le Président